



**Convention de délégation de compétences pour l'organisation  
d'un service de transport à la demande**

# **ANNEXE 1**

## **Liste détaillée du service à la demande délégué**

## DEFINITION DU SERVICE :

Les services sont déclenchés sur réservation, à partir d'horaires et de destinations prédéfinis. Ils assurent un transport du point de prise en charge à un points d'arrêt.

Les services ne sauraient être assimilés au taxi. Ils sont complémentaires des réseaux de lignes régulières existants et répondent à des besoins non satisfaits par ceux-ci.

Pour utiliser le service, les publics qui peuvent en bénéficier doivent s'inscrire auprès de la centrale de réservation mise en place par la Région et doivent disposer d'un titre de transport valide.

Le service fonctionnera si au moins une réservation a été effectuée au plus tard la veille du jour de circulation du service avant 17h. L'exploitant est tenu de se déplacer même s'il n'y a qu'une réservation, en respectant les horaires.

### ZONE MARSAC

- **Ligne à destination de la Gare SNCF à Ambert le jeudi de 9h à 12h**

Communes concernées : Baffie, Grandrif, Marsac en Livradois, Saint Just, Saint Martin des Olmes, Chaumont le Bourg

### ZONE AMBERT

- **Ligne à destination de la Gare SNCF à Ambert le jeudi de 9h à 12h**

Communes concernées : Champetières, Thiolières, Grandval, Bertignat, St Féréol des côtes, La Forie, Job, Valcivières, Ambert

- **Ligne quotidienne AMBERT / MONTBRISON du lundi au vendredi inclus avec arrêts définis :**

Aller : Gare SNCF Ambert : 6h22 ; Monument aux morts à l'entrée de St Anthème : 6h53 ; Gare SNCF de Montbrison : 7h25

Retour : Gare SNCF de Montbrison : 17h53 ; Monument aux morts à l'entrée de St Anthème : 18h25 ; Gare SNCF Ambert : 18h56

### ZONE OLLIERGUES

- **Ligne à destination de la Gare SNCF à Ambert le jeudi de 9h à 12h**
- **Ligne à destination de la Place de la Mairie à Olliergues le samedi matin de 9h à 12h**

Communes concernées : Olliergues, Marat, Vertolaye, Le Brugeron, St Pierre la Bourlhonne, St Gervais s/Meymont, La Chapelle Agnon

### ZONE HAUT LIVRADOIS

- **Ligne à destination de la Gare SNCF à Ambert le mardi de 14h à 17h**
- **Ligne à destination de la Gare SNCF à Ambert le jeudi de 9h à 12h**

Communes concernées :

St Germain l'Herm, Aix la Fayette, Echandelys, St Eloy la glacière, Fournols, Chambon sur Dolore, St Amant Roche Savine, Le Monestier, Condat les Montboissier, Sainte Catherine

### ZONE CUNLHAT

- **Ligne à destination du parking du marché à Cunlhat le mercredi de 9h à 12h**

Communes concernées :

Auzelles, Brousse, Condat les Montboissier, Ceilloux, Cunlhat, Domaize, La Chapelle-Agnon, Tours-sur-Meymont

- **Ligne quotidienne L'ALLEYRAS (AUZELLES)/GARE DE GIROUX (OLLIERGUES) du lundi au vendredi inclus avec arrêts définis :**

Aller : Aire de covoiturage à l'Alleyras (Auzelles) : 8h30, Parking du marché Cunlhat : 8h45, Place de l'église à Tours-sur-Meymont : 8h00, Gare de Giroux : 8h15

Retour : Gare de Giroux : 18h35, Place de l'église à Tours-sur-Meymont : 18h40, Place du marché à Cunlhat : 18h55, Aire de covoiturage à l'Alleyras (Auzelles) : 19h10

## AR Prefecture

063-200070761-20230413-2023\_13\_04\_11-DE  
Reçu le 20/04/2023

### ZONE ARLANC

- **Ligne à destination du point d'arrêt en face de la médiathèque à Arlanc le lundi de 9h à 12h**

Communes concernées : Fayet Ronaye, Doranges, Mayres, Novacelles, Saint-Alyre-d'Arlanc, Saint-Sauveur-la-Sagne, Saint Bonnet le Bourg, Saint Bonnet le Chastel

- **Ligne à destination du point d'arrêt en face de la médiathèque à Arlanc le lundi de 9h à 12h**

Communes concernées : Arlanc, Beurrières, Medeyrolles, Sauvessanges, Chaumont le Bourg, Dore l'Eglise

### ZONE VIVEROLS

- **Ligne quotidienne VIVEROLS / USSON du lundi au vendredi inclus avec arrêts définis :**

Aller : La Chaulme : 7h10, Arbre Sully à Saillant : 7h25, Maison de l'enfance à Eglisolles : 7h40, Place de l'Eglise à Viverols : 7h50, Usson : 8h07

Retour : Usson : 17h37, Place de l'Eglise à Viverols 17h54, Maison de l'enfance à Eglisolles : 18h04, Arbre Sully à Saillant : 18h20, La Chaulme : 18h35